conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4 Date de révision

27.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium hydroxide

FDS-nombre : 000000020767

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

Nom Chimique : hydroxyde de potassium; potasse caustique

No.-Index : 019-002-00-8

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2119487136-33

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la

substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Honeywell International, Inc.

Chemicals Seelze 115 Tabor Road

GmbH Morris Plains, NJ 07950-2546

Wunstorfer Straße 40 USA

30926 Seelze Allemagne

Téléphone : (49) 5137-999 0

Pour plus d'informations,

veuillez prendre contact

avec:

: SafetyDataSheet@Honeywell.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Page 1 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4 Date de révision

27.11.2022

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Corrosif pour les métaux Catégorie 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux. Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e) H302 Nocif en cas d'ingestion. Corrosion cutanée Catégorie 1A

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.

> Nocif en cas d'ingestion. H302

H314 Provoque de graves brûlures de la peau

et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants/vêtements de

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU: Laver abondamment à l'eau.

Page 2 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES

YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
hydroxyde de potassium; potasse caustique	1310-58-3 019-002-00-8 01-2119487136-33 215-181-3	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302; Oral(e) Skin Corr. 1A; H314	>= 85 % - <= 100 %	Skin Corr. 1B; H314:2 - < 5 % Skin Corr. 1A; H314:>= 5 % Skin Corr. 1B; H314:2 - < 5 % Eye Irrit. 2; H319:0,5 - < 2 % Skin Irrit. 2; H315:0,5 - < 2 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Enlever immédiatement les vêtements impregnés et nettoyer le corps minutieusement. Le secouriste doit se protéger.

Inhalation:

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l'oxygène par personnel qualifié. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de métaux dégage du gaz d'hydrogène. En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxyde de potassium

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

Protection individuelle par le port d'une combinaison de protection complète et bien fermée contre les produits chimiques et d'un appareil de protection respiratoire autonome.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Eviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:

Ne pas entreposer avec des acides ou des sels d'ammonium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
hydroxyde de potassium; potasse caustique	OEL (BE) STEL	2 mg/m3		

STEL - Valeur limite à courte terme

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
hydroxyde de potassium; potasse caustique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	
hydroxyde de potassium; potasse caustique	Consommateu rs / Long terme - effets locaux		1 mg/m3	Inhalation	

Des données sur PNEC ne sont pas disponible.

hydroxyde de potassium; potasse	_	donnée non
caustique	·	disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. Éviter la formation de poussière.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source. Lance incendie

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux: Lunettes de protection chimique Écran facial

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4 Date de révision

27.11.2022

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide

Couleur : incolore

Odeur : inodore

poids moléculaire : 56,11 g/mol

Point/intervalle de fusion : 360 °C

Point/intervalle d'ébullition : 1.327 °C

à 1.013 hPa

Inflammabilité : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

Non applicable

Limite d'explosivité,

inférieure

: Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-

inflammation Température de décomposition : Non applicable

pH .

14 à 20 °C

Page 9 / 18

Pas de décomposition en utilisation conforme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

(en solution aqueuse)

Température d'auto-

inflammation

: n'est pas auto-inflammable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Hydrosolubilité : 1.120 g/l

à 20 °Č

Réagit violemment au contact de l'eau.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité : env. 2,04 g/cm3

à 20 °C

Masse volumique

apparente

env. 1.300 kg/m3

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Incompatible avec les acides. Produit hygroscopique.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

Corrosif pour les métaux : Corrosif pour les métaux

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis.

Avec de l'acide et de l'aluminium.

Réagit violemment au contact de l'eau.

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

10.4. Conditions à éviter

Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.

Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Zinc

Étain

Aluminium

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

Réaction exothermique avec l'eau.

Réaction exothermique avec des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde de potassium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

Espèce: Rat Valeur: 333 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 425

Toxicité aiguë par voie cutanée:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par inhalation:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Irritation de la peau:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Irritation des yeux: Espèce: Rat Résultat: Corrosif Classification: Corrosif

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Espèce: Cochon d'Inde

Classification: non sensibilisant Substance d'essai: KOH (0,1%)

Toxicité à dose répétée: Note: donnée non disponible

Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Méthode d'Essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction: Remarques: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

Page 12 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Page 13 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Si le produit n'est pas neutralisé, tenir compte du pH.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID:1813 IMDG:1813 IATA:1813

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE

IMDG:POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

IATA: Potassium hydroxide, solid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8 IMDG: 8 IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non Polluant marin: non

Page 14 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG18) - ALKALIS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293: +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	800250250
Roumanie	+40 21 318 3606

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

France	+33(0)145425959	
Grèce	+30 210 779 3777	
Hongrie	(+36-80)201-199	
Islande	5432222	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	0382 24444	
	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
Allemagne	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

1	
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Egnogno	+34915620420
Espagne	112 (begär
Suède	Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

hydroxyde de potassium; : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

potasse caustique H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations:

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Page 17 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Potassium hydroxide

221473-1KG

Version 1.4

Date de révision 27.11.2022

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.